CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNPSSP

Les praticiens spécialistes dénoncent les «lobbys»

Qualifiant la situation du secteur de la santé de grave, le Syndicat national de praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP) a annoncé hier une réunion extraordinaire de son conseil national le 4 mai prochain. Le docteur Yousfi, président du syndicat, a déclaré lors d'une conférence de presse que «les instructions du ministre de la Santé n'étaient pas appliquées ni respectées en raison de l'intervention de lobbys à l'intérieur et à l'extérieur du ministère».

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - A l'issue de son conseil national extraordinaire et aux assemblées générales qui se tiendront au niveau des établissements hospitaliers le 4 mai prochain, le SNPSSP devrait décider des actions à entreprendre en vue d'exprimer le mécontentement des médecins spécialistes face au traitement de leurs revendications.

Faisant un état des lieux du chemin parcouru au cours des derniers mois concernant les revendications du syndicat, le docteur Yousfi a déclaré que les décisions du ministre de la Santé sont ignorées en raison de l'intervention d'un lobby au sein de la tutelle. «Nous faisons face, depuis un bon bout de temps déjà, à l'intervention du directeur des ressources humaines au sein du ministère qui entrave le travail effectué. Nous dénonçons cela fermement», a déclaré le docteur Yousfi qui citera «un autre lobby» externe celui-là : «Nous comptons ester en justice pour diffamation les syndicats des professeurs et docents et des maîtres assistants qui nous ont porté atteinte en envoyant une correspondance au directeur de la Fonction publique l'appelant à rejeter nos demandes d'amendement du statut notamment.» Le docteur Yousfi dira que le régime indemnitaire ne devait être envoyé à la Fonction publique qu'une fois le statut amendé, il ne devait pas être réalisé sous le statut actuel, selon les praticiens. «Toutefois, nous avons appris que le régime indemnitaire a été envoyé il y a de cela un mois et c'est en contradiction avec ce que nous ont déclaré les responsables du ministère, nous n'avons ni lu ni approuvé le texte.

Il nous a été annoncé par la suite que le régime indemnitaire a été bloqué. Nous avons déjà vécu cette situation en 2008 quand le statut a été envoyé à la Fonction publique alors que nous travaillions encore en commission.

Le texte avait été retiré à l'époque aussi. Cette situation est grave», explique le docteur Yousfi. Il notera par ailleurs que mis à part les réunions avec les responsables, le syndicat n'a pas été reçu par le ministère de la Santé depuis des semaines.

Le syndicat dénoncera aussi le retard enregistré dans le concours destiné à consacrer la carrière du praticien. «Nous attendons ce concours depuis le mois de septembre passé et 2 500 spécialistes l'attendent.

Il n'a pas été présenté depuis 1982 et nous l'attendons depuis huit mois juste pour un problème de visa sur un document», s'indigne le spécialiste.

Le syndicat interpelle, par ailleurs, le ministère de la Santé sur «la lenteur de concrétisation des engagements pris et pour mettre fin à l'accent des lobbys».

Le SNPSSP dit aussi soutenir les actions et revendications des syndicats des secteurs dont ceux des médecins résidents.

F.-Z. B.

Photos : Samir Sid

Les revendications des médecins spécialistes ignorées par le ministère de tutelle.

APRÈS LA CONFÉRENCE NATIONALE DES DOYENS DE FACULTÉS

Les étudiants en chirurgie dentaire maintiennent la grève

La conférence nationale des doyens a eu lieu dimanche et lundi derniers à Alger à laquelle ont pris part des chefs de département, des professeurs et des délégués de la Coordination nationale des étudiants en chirurgie dentaire (CNECD).

Le but essentiel assigné à cette réunion est la «concertation» sur la plateforme de revendications élaborée par les étudiants à l'entame de leur grève, qui date d'un mois et demi maintenant. Les revendications des étudiants ont été prises en charge lors de cette conférence, notamment celle portant sur le statut de docteur. Mais, seulement, la durée actuelle de formation qui est de 5 ans sera augmentée d'une année, suivie de la soutenance d'une thèse de fin d'études pour obtenir le diplôme de «docteur en médecine dentaire». Le contenu pédagogique du programme de cette sixième année sera développé par les comités pédagogiques régionaux (CPR) et national (CPN) de la filière, qui doivent être réactivés en urgence. Les étudiants bénéficieront aussi d'une meilleure prise en charge et plus spécifique par une institution érigée en Faculté de médecine dentaire.

Beaucoup d'autres points ont été débattus, notamment les conditions de formation, dont les structures d'accueil actuelles, les moyens matériels, l'encadrement pédagogique.

La fin de la conférence a été agrémentée par l'élaboration d'un procès-verbal en instance de concrétisation par la tutelle, lors de la réunion des doyens prévue le 26 du mois en cours. En attendant, les étudiants ont décidé de ne pas baisser les bras et de maintenir leur mouvement de grève.

C. Kahina

Communiqué de la CNCD

Après plusieurs jours de tergiversations, le pouvoir vient d'autoriser enfin la conférence de presse que la CNCD organise le 24 avril 2011 à 11h à la salle Cervantès, esplanade de l'hôtel Sofitel (El Hamma), en présence des organismes qui adhèrent à la plate-forme de la CNCD et de personnalités algériennes crédibles. Messieurs les ambassadeurs accrédités à Alger et les médias nationaux et internationaux sont cordialement invités.

La CNCD dénonce avec force cette tentative des autorités d'empêcher une activité de la CNCD après avoir durement réprimé ses marches pacifiques qu'elle organise et qu'elle continuera d'organiser chaque samedi. Nous appelons l'ensemble des citoyens à participer massivement à la marche du samedi 23 avril 2011 à la place du 1er-Mai. La CNCD considère que ces actes reflètent le désarroi et l'incertitude qui règnent au sein du pouvoir. Ils renseignent aussi sur l'incapacité d'un pouvoir aux abois de se départir de sa nature répressive et de sa gestion solitaire du champ politique. La CNCD, plus que jamais engagée d'une manière pacifique pour le changement de système en dehors des rotations claniques, prend à témoin l'opinion nationale et internationale sur les dérives du pouvoir qui contredisent les déclarations des officiels.

Alger le 22 avril 2011
CNCD

STATUT DES PRATICIENS

Le département d'Ould-Abbès se défend

A l'instar d'autres syndicats du secteur, le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) a repris le chemin de la protestation et organisé ce jeudi un rassemblement devant le ministère de tutelle. Il dénonce la non-application des engagements pris par le ministère et menace, par ailleurs, de radicaliser son mouvement de protestation.

M. Halimi Aïssa, chef de cabinet du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, a déclaré qu'un dialogue continu est instauré actuellement avec l'ensemble des syndicats du secteur dont celui des praticiens de la santé publique.

«Ces syndicats sont reçus régulièrement depuis le mois de juin passé par les responsables du ministère et le ministre lui-même. Le dialogue est donc permanent. Pour les praticiens, il y a deux revendications essentielles que sont le statut et le régime indemnitaire. Le statut est en cours de réalisation. Sur sa base sera élaboré le régime indemnitaire», a déclaré notre interlocuteur. Il précisera par ailleurs qu'une commission a été installée et chargée des discussions sur l'élaboration des textes. «Le régime indemnitaire est finalisé et nous avons pris en considération les propositions des praticiens consistant en des amendements de certaines dispositions du statut.

C'est un processus en cours et la suite dépend de la Fonction publique», a expliqué le chef de cabinet du ministère de la Santé. Notant ainsi que le régime indemnitaire finalisé sera bientôt mis en application. Il précisera, par ailleurs, que le SNPSP a été reçu l'avant-veille de son sit-in au siège de la tutelle. Les membres du SNPSP annoncent la tenue d'un conseil extraordinaire le 5 mai prochain pour décider des prochaines actions à entreprendre.

Photos : Samir Sid

F.-Z. B.